



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 8 mai 2006

PREAVIS N° 262/2006

Demande de crédit relatif à la rénovation de la station d'épuration du Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 800'000.00 pour rénover la STEP dont les installations ne permettent plus d'assurer une épuration en conformité avec la législation en matière de protection des eaux.

Rappelons que la présente demande fait suite au préavis No 248/2004 accordant un crédit de CHF 21'520.00 destiné précisément à l'étude consistant à présenter une demande d'investissement pour la rénovation dont il est question aujourd'hui.

Relevons encore le récent changement de dégrilleur autorisé par le Conseil communal suite au préavis No 250/2005.

2. Développement de l'étude

Sitôt le crédit octroyé, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieur. Les installations en fonction firent l'objet d'une analyse fouillée (constat technique des carences de l'ouvrage, mesures complémentaires de débit, analyse du rendement des installations, etc.).

Ces éléments de base permirent d'asseoir la réflexion du mandataire aux fins de développer le projet de rénovation. Les autorités cantonales ont été associées à l'étude.

Finalement, le dossier de détail vit le jour suivi de celui de l'appel d'offres.

3. **Projet**

Le projet peut se résumer comme suit :

- Equivalents-habitants
hors saison minimum 1'500
 maximum 2'000 environ
en saison 3'000 environ
- Utilisation maximale des volumes, installations et bâtiments existants
- Système d'épuration sûr, économique, simple à l'exploitation et à l'entretien
- Garantie d'un traitement minimum durant les travaux de réhabilitation
- Respect des normes en vigueur

Les travaux envisagés consistent en :

- Installation de biologie fixée type Kaldness
- Installation de déphosphatation
- Installation de stabilisation et de stockage des boues
- Commande et installations électriques

La réalisation des ouvrages implique, outre les équipements électromécaniques, des travaux d'adaptation de maçonnerie et d'installations électriques.

Nous vous invitons à vous référer au plan de situation annexé lequel démontre la recherche économique qui a prévalu dans toute l'analyse soit l'utilisation maximale des ouvrages existants pour avoir un coût acceptable.

Notons que dans le cadre du PGEE nous évaluons la stratégie à appliquer pour l'évacuation des eaux claires. Une information à ce sujet sera faite en temps et lieu.

4. **Procédure LVMP**¹

Le projet entrant dans le cadre des marchés publics, un appel d'offres a été lancé pour les travaux spécifiques d'ouvrages d'épuration.

Le coût que nous détaillons ci-après résulte donc d'offres fermes déposées par des entreprises.

5. **Coût**

Le devis définitif de l'ouvrage se présente comme suit :

Nature	Devis (en CHF)
Equipement électromécanique	530'852.00
Travaux de génie civil	106'150.00
Honoraires	54'000.00
Divers et imprévus liés à la construction	31'850.00
TVA	55'000.00
Autres frais	22'148.00
Total	800'000.00

L'ouvrage à rénover a été subventionné lors de sa construction. Il résulte de la législation que les travaux dont il est question aujourd'hui ne pourront donc pas bénéficier d'une nouvelle attribution. L'investissement est donc à 100 % à charge de la commune.

¹ Loi vaudoise sur les marchés publics

La commune ne disposant pas des liquidités nécessaires, un emprunt devra être contracté. La Municipalité sollicitera, en conséquence et le moment venu, des offres et contractera un engagement financier aux meilleures conditions.

Les charges annuelles d'exploitation seront sensiblement les mêmes. Par contre, une augmentation sera présente par les charges liées à l'emprunt et à l'amortissement.

6. Calendrier

Il s'agit, également, de préciser le calendrier :

Objet	Date en 2006
Décision des Conseils communaux	Juin
Adjudication	Juillet
Finalisation des accords	Juillet
Construction	Été -automne

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal No 262/2006 du 8 mai 2006 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la station d'épuration du Sépey;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,

D é c i d e :

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation de la STEP du Sépey ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 à cet effet ;
3. D'admettre le mode de financement proposé ;
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter les fonds pour financier ces travaux ;
5. De donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires liés la réalisation du projet ;
6. D'amortir cet investissement par le compte « Eputation ».

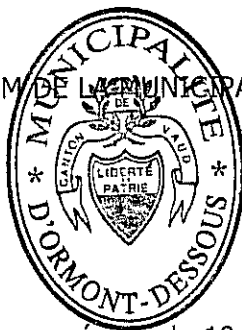
==*==*==

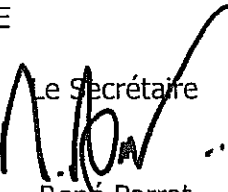
Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Annie Ogley



Le Secrétaire

René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2006

Délégué municipal : M. Philippe BLATTI

Réf. : 8003